

Délibération n°2019-01-07h**Réf. Nomenclature « Actes » : 756**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Demande de subvention au titre de la DETR 2019 – priorité n°7 –

Mise en place d'un serveur pour l'exploitation du PLUI

Le président explique que dans le cadre de l'étude du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la collectivité doit se doter d'outils informatiques permettant d'optimiser l'élaboration de ce document. Ces outils tels que la cartographie SIG en cloud permettront d'avoir accès sur différents lieux du territoire aux données cartographiques des communes.

Par ailleurs, une demande de l'ensemble des maires des communes membres de Haute-Corrèze Communauté a été formulé pour travailler en direct sur la cartographie lors de la venue du chargé de mission dans leurs mairies.

Cet outil permettrait donc à l'ensemble de nos élus communaux d'avoir un accès à tout moment pour consulter les avancées de l'élaboration du PLUI et d'apporter immédiatement les éventuelles modifications à apporter sur la cartographie.

Haute-Corrèze Communauté a donc pour projet d'équiper l'agent en charge du PLUI avec du matériel adapté et de lui permettre de répondre à ses missions de manière optimum.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	3 016 €	40 %
Participation du demandeur : autofinancement	4 524 €	60 %
TOTAL	7 540 €	100 %

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de matériel informatique pour le poste de PLUI, type SIG pour un montant de 7 540 € ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Acquisition matériel informatique », au taux de 40 % soit une subvention sollicitée de 3 016 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,
Pierre Chevalier

